

COMMUNE D'ALIXAN
Place de l'Esplanade
26300 ALIXAN
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 23 septembre 2021 A 20h30

Présents : Jean-Claude DUCLAUX, Sylvie PEYSSON, Christophe OLLAT, Armelle MOTSCH, Marc BESSET, Michel SANJUAN, Pauline OLLAT, Jean-Pierre SAPET, Pascal ROUX, Elodie NODON, Raphaël ROUMEAS, Florence MALOSSANE, Carole BURAI, Régine DRAGON, Anne-Lise NELLY, Isabelle GILLES, Aurélie BICHON LARROQUE

Absents :

Monsieur Didier CORRIGNAN ayant donné pouvoir à Aurélie LARROQUE
Monsieur Philippe MALOSSANE ayant donné pouvoir à Florence MALOSSANE
Madame Perrine URBAIN
Monsieur Patrice PARTULA
Monsieur Patrick MENETRIEUX
Madame Laure PEUILLOT

Secrétaire de séance : Sylvie PEYSSON

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JUILLET 2021

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 15 JUILLET 2021

Les membres présents lors du conseil municipal du 15 juillet 2021 signent le registre des délibérations

DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions suivantes :

Décision n° 2021-15

Signature d'une convention avec la société SPBR1 ayant pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles la personne publique accorde au bénéficiaire une autorisation temporaire de son domaine public en vue de l'installation, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables et leurs accessoires. Cette convention est accordée sur l'emplacement suivant : Aire de Bayanne, 26300 Alixan, référence cadastrale : parcelle 172, section ZA.

Décision n° 2021-16

Signature d'une convention avec la société SPBR1 ayant pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles la personne publique accorde au bénéficiaire une autorisation temporaire de son domaine public en vue de l'installation, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables et leurs accessoires. Cette convention est accordée sur l'emplacement suivant :

- * Parking SDED Privé, 26300 ALIXAN, référence cadastrale : parcelle 0764, section YC
- * Parc Colombet, 26300 ALIXAN, référence cadastrale : parcelle 0024, section OM
- * Parking Rovaltain Face SDED, 26300 ALIXAN, référence cadastrale : parcelle 0852, section YC

Décision n° 2021-17

Signature d'un contrat de bail professionnel à la maison médicale d'une durée de 6 ans à intervenir avec Madame RUBINELLI Laura, naturopathe portant sur un local au 1^{er} étage, lot 5 d'une superficie de 12,70 m² représentant 40,20/1000^{ème}. Cette location prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2022 moyennant un loyer mensuel de **152,40 €** et sera révisé chaque année au 1^{er} janvier en fonction de la variation de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT). L'indice pris pour référence est celui du 1^{er} trimestre de l'année 2021, valeur 114,87.

Décision n° 2021-18

Demande de subvention auprès de la Région pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéo protection parking boulevard de Margat. Montant prévisionnel de cette opération : 3 426,67 € HT, Les modalités de financement sont les suivantes :

- Subvention Conseil régional sollicitée : 1 713,33€ (50%)
- Autofinancement commune : 1 713,34 € (50%)

Décision n° 2021-19

Signature d'un contrat de bail professionnel à la maison médicale d'une durée de 6 ans à intervenir avec Monsieur BLOND Daniel, médecin généraliste portant sur un local au 1^{er} étage, lot 6 d'une superficie de 21,80 m² représentant 69,02/1000^{ème}. Cette location prendra effet à compter du 20 septembre 2021 moyennant un loyer mensuel de **261,60 €** et sera révisé chaque année au 20 septembre en fonction de la variation de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT). L'indice pris pour référence est celui du 1^{er} trimestre de l'année 2021, valeur 114,87.

Décision n° 2021-20

Signature d'un contrat de bail professionnel à la maison médicale d'une durée de 6 ans à intervenir avec Monsieur PEGAZ-FIORNET Romain portant sur un local au 1^{er} étage, lot 8 d'une superficie de 23,40 m² représentant 74,09/1000^{ème}. Cette location prendra effet à compter du 1^{ER} septembre 2021 moyennant un loyer mensuel de **280,80 €** et sera révisé chaque année au 1^{er} septembre en fonction de la variation de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT). L'indice pris pour référence est celui du 1^{er} trimestre de l'année 2021, valeur 114,87.

Décision n° 2021-21

Signature d'un contrat de location d'une durée d'un an à intervenir avec Madame CAILLEUX Laetitia, domiciliée 11 avenue du Vercors, 26300 Alixan portant sur la location d'un garage situé avenue du Vercors. Cette location prendra effet à compter du 1^{ER} septembre 2021 moyennant un loyer mensuel de **60 euros** et sera révisé chaque année en fonction de la variation de l'Indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

- Droit de préemption :
 - 3375, chemin de Bramefaim – YC 591-593-595
 - 90 A, Impasse de la Belle Vue – YB 627-628-601-567
 - Parc de la Correspondance – YC 1039-1045-1046-1047
 - Parc de la Correspondance – YC 1041-1043-1042-1044
 - Chemin de l'Ancienne Ecole – YC 1133
 - 6, rue de la Liberté – M 145
 - 5, Impasse le Pré Mathilde – YC 812
 - 3, Impasse la Gerlande – ZP 85
 - Le village – M 662

DELIBERATIONS

D2021-06-01 : EPORA : AVENANT N°1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE 26^F059 ET CONVENTION DE VEILLE ET DE STRATEGIE FONCIERE

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve la signature avec EPORA d'un avenant N°1 supprimant la convention opérationnelle portant sur la place du 8 mai 1945 et référencée 26^F059, autorise Monsieur le maire à signer une convention de veille et de stratégie foncière avec EPORA (26^F085) et la communauté d'agglomération Valence Romans agglomération.

Voté à l'unanimité

D2021-06-02: APPROBATION DE L'AVANT PROJET ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU BATIMENT DE L'ANCIENNE POSTE EN VUE DE L'AGRANDISSEMENT DE LA MAISON MEDICALE

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve l'avant-projet relatif au marché de travaux de réaménagement de l'ancienne poste en vue de l'agrandissement de la maison médicale pour un coût prévisionnel des travaux à 164 200 euros HT, autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public de travaux, de recourir à une procédure adaptée, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux à intervenir

Voté à l'unanimité

D2021-06-03 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE EN VUE DE L'AGRANDISSEMENT DE LA MAISON MEDICALE

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-après, sollicite une subvention auprès de tous les financeurs que sont l'Etat, la Région et le Département, la plus élevée possible pour les travaux de réaménagement de l'ancienne poste en vue de l'agrandissement de la maison médicale.

DEPENSES			RECETTES		
	Montant HT	Montant TTC		Taux	Montant HT
Maîtrise d'oeuvre Travaux	7 100,00 €	8 520,00 €	<i>Subvention d'investissements</i>		
	164 200,00 €	197 040,00 €	Conseil départemental	20,00%	34 260,00 €
			Conseil Régional (hors ME)	35,00%	57 470,00 €
			DSIPL (Etat)	25,00%	42 825,00 €
			Total	80,00%	134 555,00€
			<i>Solde : commune, financement assuré de la manière suivante</i>		
		Autofinancement			36 745,00€
		Prêt			0,00 €
TOTAL DEPENSES	171 300,00€	205 560,00 €	TOTAL RESSOURCES	100%	171 300,00€

Voté à l'unanimité

D2021-06-04 : TAXE FONCIERE : LIMITE DE L'EXONERATION DE 2 ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Après avoir délibéré le conseil municipal limite l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40 % de la base imposable, charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Voté à l'unanimité

D2021-06-05 : CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

Après avoir délibéré le conseil municipal constitue une provision pour créances douteuses à hauteur de 15% pour un montant de 7435,90 euros, impute la dépense au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »

Voté à l'unanimité

D2021-06-06 : CONVENTION RELATIVE A LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES VOIRIES LIMITOPHES ENTRE LES COMMUNES D'ALIXAN ET MONTELIER

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve les termes de la convention relative à la gestion et l'entretien des voiries limitrophes entre les communes d'Alixan et Montélier, autorise Monsieur le maire à signer la convention

Voté à l'unanimité

D2021-06-07 : CONVENTION DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES DANS LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU DEPARTEMENT DE LA DROME

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve les termes de la convention signée avec le département de la Drôme pour le développement des ressources numériques de la bibliothèque d'Alixan, autorise Monsieur le maire à signer cette convention

Voté à l'unanimité

D2021-06- 08 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS- AVENANT N°1

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve les termes de la convention de prestation de service pour l'entretien des équipements-Avenant N°1, autorise Monsieur le maire à signer cet avenant.

Voté à l'unanimité

D2021-06-09 : APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve la modification du titre 2 « Compétences » et du titre 3 « Fonctionnement » des statuts de Valence Romans Agglo.

Voté avec 17 voix « pour » et 2 voix « contre »

D2021-06-10 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE VALENCE ROMANS AGGLO

Après avoir délibéré le conseil municipal prend acte du rapport de Valence Romans Agglo relatif à l'exercice 2020.

Voté à l'unanimité

D2021-06-11 : PRESENTATION DU RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA PLAINE DE VALENCE (SIEPV)

Après avoir délibéré le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIEPV

Voté à l'unanimité

D2021-06-12 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS AVEC L'ASSOCIATIONS FAMILLES RURALES

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition d'agents avec l'association Familles Rurales

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Agenda :

- Jardins partagés : Les inscriptions sont ouvertes le 30 septembre, 1^{er} et 02 octobre 2021. Il y a déjà 10 pré-inscriptions sur les 30 lots
- Guide éco-citoyens : Il est prêt il sera distribué à partir du 25 septembre et toute la semaine suivante. Une communication a été faite sur les réseaux sociaux.
- Chemin des Artistes : Il y a toujours des créneaux de disponible pour apporter son aide à la manifestation. Une commission culture est prévue le mercredi 29 septembre 2021 à 20h30

Fin de la séance à 21h25

A Alixan le 27 septembre 2021

Le Maire,
Jean-Claude DUCLAUX

